

**Septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de
quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire,
Le mardi 14 octobre 2025 à 19h, Monastère des Augustines,
77, rue des Remparts, salle de la communauté et en ligne**

PRÉSENCES

M. Jocelyn Gilbert	Président (2027)
Mme Farrah Bérubé	Vice-Présidente (2026)
M. Mathieu Laroche-Casavant	Secrétaire (2027)
Mme Nadia Leclerc	Trésorière (2026)
Mme Marie-Laure LeDuff	Administratrice (2027)
Mme Claudia Bennicelli	Administratrice (2027)
M. François Lefebvre	Administrateur (2026)
M. Guillaume Laurin	Administrateur (2026)
Mme Caroline Bouchard	Administratrice (2026)
M. Thomas Arsenault	Administrateur coopté (2026)

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Michel Masse	Président du Comité de Citoyens du Vieux-Québec
Mme Chantale Émond	Gestionnaire Ville de Québec pour la Table de concertation du Vieux-Québec

Environ quarante-cinq personnes sont présentes en salle et une quinzaine de personnes assistent en ligne à l'assemblée.

Ordre du jour

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2025

4.0 Installation de boîtes postales communautaires

5.0 Résultats et discussions sur [l'enquête sur la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec](#) par Daniel Jacques (CCVQ) et Jocelyn Gilbert (CQVQCBCP)

6.0 Période d'information de la conseillère municipale Mélissa Coulombe-Leduc

7.0 Période de questions et commentaires des citoyens

8.0 Discussion sur les coups de cœur et les constats de la saison estivale

9.0 Dossiers du Conseil de quartier

10.0 Trésorerie

- Budget, état des revenus et dépenses ;
- Autorisation et remboursement de dépenses

11.0 Fonctionnement du conseil d'administration

- Sujets à venir
- Prochaine assemblée

12.0 Correspondance et représentations

13.0 Divers

14.0 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1.0 Ouverture de l'assemblée à 19h.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est **PROPOSÉE PAR** Farrah Bérubé **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Nadia Leclerc.

3.0 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2025

Jocelyn Gilbert fait un survol des principaux points discutés lors de l'assemblée précédente.

L'adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025 est **PROPOSÉE PAR** Marie-Laure LeDuff **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Thomas Arsenault.

4.0 Installation de boîtes postales communautaires

Ce point est reporté en novembre.

5.0 Résultats et discussions sur [l'enquête sur la qualité de vie des résidents du Vieux-Québec](#) par Daniel Jacques (CCVQ) et Jocelyn Gilbert (CQVQCBP)

Jocelyn présente le but visé par le sondage. Il situe la complexité du quartier: les aspects commerciaux, touristiques, et évènementiels, la présence du *Port de Québec*, le cadre patrimonial qui héberge des éléments institutionnels et résidentiels; toute cette structure rend complexe le maintien d'un juste équilibre.

Le sondage se voulait une occasion idéale de prendre une mesure de la satisfaction des résidents afin d'évaluer les gestes posés, de cibler les besoins et ainsi prioriser des actions qui viendront soutenir et bonifier la qualité de vie des habitants du Vieux-Québec, de la Colline parlementaire et du Cap-Blanc.

Les résultats présentés à l'assemblée brossent un portrait qui englobe toute la communauté. L'organisme Vote pour Ça a soutenu le Conseil dans cette initiative, déposée en ligne à l'été 2025. Un peu plus de 900 personnes ont répondu. Facebook et Instagram ont été des moteurs de diffusion. Les sondeurs qualifient le taux de participation (902/5000) d'exceptionnel. Avec une marge d'erreur de 3%, les réponses obtenues sont donc significatives.

Daniel Jacques (*Comité de Citoyens du Vieux-Québec*) présente le bilan du sondage en soulignant d'abord l'appui de la Ville par l'octroi d'une subvention qui a permis l'opération.

Dans un contexte où le nombre de résidents diminue de façon marquée depuis 1960, on souhaite ramener des citoyens dans le quartier et les retenir.

Les motivations premières à vivre dans le quartier Vieux-Québec-Colline parlementaire-Cap-Blanc se sont exprimées comme suit :

- Un attachement au quartier
- La beauté des lieux et la proximité avec la nature
- La vie culturelle

Les citoyens ont été interrogés sur les aspects suivants :

a) La qualité de vie :

- 37,9 % satisfaits
- 42,7% satisfaction moyenne
- 19,4% insatisfaits.

▪ Moyenne d'ensemble : 6,2/10

b) Recommandation du quartier comme milieu de vie :

- 37,3 % recommandent le quartier
- 42,4 % expriment un avis intermédiaire
- 20,3 % ne recommandent pas le quartier

▪ Moyenne d'ensemble : 6,2/10

c) Les résidents ont aussi été interrogés sur le sentiment de **gain ou de recul** visant les aspects qui affectent la qualité de vie.

- Aspects ayant montré **un recul notable** :
 - La gestion du bruit et la pollution sonore (55%)
 - La mobilité et l'accès piéton (56%)
 - L'accès à des services de proximité (57%)

Les répondants témoignent d'un recul de 46% pour la qualité de vie globale.

- Aspects ayant montré **un gain**:
 - La gestion des grands événements (22%),
 - La propreté (19%)
 - La sécurité routière (19%)
 - Le tourisme responsable (16%).

Le sondage permet d'identifier trois volets à prioriser pour maintenir et améliorer la qualité de vie dans le quartier :

- 1. Réduire la pollution sonore et le bruit (51%)**
- 2. Ajouter des commerces de proximité et des services (47%)**
- 3. Assurer l'accessibilité à des stationnements et la mobilité dans le quartier (39%)**

Les sondeurs ont constaté que le paramètre commun des répondants était le lieu de résidence. Le diagnostic sectoriel se traduit comme suit : pas de différence dans les résultats selon les paramètres d'âge, de sexe, ni de revenu. Les moins satisfaits sont les résidents du Vieux-Québec intra-muros et Cap-Blanc et les plus satisfaits, ceux du Vieux-Port, Petit Champlain et Colline parlementaire.

Conclusions

- ♦ **La difficulté de la tâche : renverser une tendance historique (1960-2025)**
- ♦ **Des efforts remarquables : le plan de 2023 élaboré par l'administration actuelle et des initiatives multiples concernant les services, le logement et les transports**

- ♦ Des attentes élevées en matière de qualité de vie
- ♦ Une problématique complexe qui demande :

1. Une approche intégrée et innovante

2. Des mesures concrètes donnant des résultats à court terme.

Dans la volonté d'améliorer la qualité de vie des résidents, tout en tenant compte de l'expérience des visiteurs, le Conseil et la Ville ont fait un retour sur les dossiers travaillés qui touchent les priorités révélées par le sondage.

1. Commerces de proximité et services

- Attirer 500 nouveaux résidents dans le quartier.
- Achats d'immeubles comme *l'École St-Louis-de-Gonzague* et des projets de transformations d'immeubles. On désire offrir des logements abordables.
- Développement de projets privés comme sur la rue St-Paul.
- Subventions accordées pour la transformation de locaux vacants.
- Révision des zonages et usages encadrés limitant la conversion en hébergements touristiques.
- Le projet de *l'Épicerie QV Vieux-Québec* est à parfaire et reste sous l'œil vigilant du Conseil de quartier et de la Ville.
- On cite également en exemple les anciens locaux ARTEQ où seul l'usage de commerces de proximité sera permis.
- Les lois du marché qui ont occasionné le départ d'un dépanneur, jugé essentiel, dans le quartier Cap-Blanc a été bien entendu du Conseil qui travaillera pour promouvoir l'installation d'un dépanneur dans ce secteur.
- Le souhait du retour d'un marché fermier sera aussi soutenu par les administrateurs du Conseil de quartier.

Tous ces projets permettront d'installer une diversité dans le quartier. Tout est en développement. Il faut du temps pour les mettre en place.

2. Pollution sonore:

- Dépôt du Rapport sur le paysage sonore, rédigé en collaboration avec le Comité de Citoyens du Vieux-Québec.
- Analyse par sonomètres. L'action de la Ville a démontré que les mesures maximales de bruit étaient dépassées le soir, l'été.
- Inventaire des amplifications sonores en façade des commerces : 60 % des commerces ont une amplification sonore en façade. Les plaintes sont nombreuses à cet effet.
- Autos et motos bruyantes (SPVQ) signalées à plusieurs reprises, ainsi que la présence de camionnage lourd sur le boulevard Champlain et la rue Dalhousie. Le Conseil a travaillé fort à sensibiliser le Port de Québec afin que ses autorités soient conscientes du partage de la responsabilité sur ce dossier : cette responsabilité va au-delà du site occupé par la société portuaire. Les interventions ont permis une légère diminution de la circulation.
- Le Conseil de quartier rencontre le Bureau des Grands événements deux fois par an, pour rappeler l'importance de considérer la quiétude des résidents. Certains promoteurs ne sont pas de bons élèves ou ne sont pas à l'écoute.
- Artistes de rue : on a apporté de nombreuses suggestions pour gérer la qualité des prestations et leur amplification.
- L'expérience des Rues et quartiers apaisés en été s'est avérée très positive.

3. Sécurité routière, fluidité et mobilité

- **Sécurité** : réduction de la vitesse (20 km/40km) ; rues partagées; dénonciation de la vitesse excessive des camions dans le secteur du Cap-Blanc.
- **Fluidité** : grande congestion sur la rue Dalhousie; nombreux travaux dans le Vieux-Québec; la présence accrue d'autobus touristiques; favoriser le stationnement hors des murs lors d'événements comme le *Marché allemand*.
- **Mobilité** : améliorer les liens cyclables; suggérer de nouvelles lignes *RTC*; obtenir un réseau de minibus internes et améliorer le trajet *RTC* centre-ville; améliorer le lien mécanique entre le haut et le bas quartier ; création d'un comité sur la mobilité.

Le Conseil de quartier désire consolider l'offre locale des services de proximité, poursuivre la concertation pour un environnement plus harmonieux, miser sur des solutions durables et sécuritaires où piétons, cyclistes et automobilistes cohabitent en confiance et finalement encourager la participation citoyenne.

Commentaires et questions du public :

- Guy Boivin, candidat pour *Québec D'abord*, demande si le Conseil a prévu demander un couvre-feu pour contrer les débordements lors de spectacles.

M. Gilbert répond que non. Les citoyens et les visiteurs désirent que les moments d'ambiance sonore soient choisis et dosés pour mieux apprécier les lieux. Le secrétaire du Conseil siège au *Bureau des Grands Évènements*.

- Louise Dussault, résidente depuis 1972, s'interroge sur le chiffre annoncé de 5000 résidents dans le quartier alors qu'un recensement en 2021 présentait plutôt 2372 habitants.

Le chiffre énoncé par le Conseil comprend les secteurs de la Colline parlementaire et du Cap-Blanc.

Elle témoigne de la présence de plus de 4000 citoyens vivant intramuros il y a quelques décennies; elle attribue la diminution à la location illégale et à l'évaluation immobilière à la hausse qui empêche de jeunes familles, par exemple, d'avoir accès à la propriété au sein du Vieux-Québec. Elle rappelle qu'il faut aussi un seuil critique de population pour favoriser l'implantation rentable de services de proximité.

- Caroline Lajoie, résidente sur Wilfrid Laurier, vient lancer un cri du cœur au nom des résidents de la Colline parlementaire, enclavés entre Montcalm, St-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec, afin qu'ils puissent être pris en compte. Elle décrit son secteur comme un milieu familial. Lors d'événements ou de travaux, la circulation est souvent déviée vers le secteur, engendrant des irritants mais aussi des enjeux de sécurité sachant qu'il y a de nombreux enfants qui y habitent. Mme Lajoie a l'impression que son secteur est oublié.

Farrah Bérubé, vice-présidente, souhaite échanger avec Mme Lajoie, car le Conseil de quartier est à la recherche de résidents de la Colline parlementaire afin d'assurer un suivi et d'être encore plus au fait des préoccupations. Cela dit, le Conseil est au courant de la situation; une proposition a été faite pour détourner plus haut et la conseillère en avait pris bonne note, mais cela n'est pas entièrement satisfaisant. Jocelyn souligne que le Conseil souhaite soutenir les résidents de ce secteur. Les équipes de la SPVQ sont moins nombreuses lors des événements et les agents qui contrôlent les stationnements ne travaillent pas le soir et les week-ends. Le Conseil aimerait plus de rigueur dans l'application de la réglementation, sachant que l'émission de billets d'infractions permet de financer le salaire des ressources humaines.

Le manque de représentants des secteurs au sein du Conseil empêche les administrateurs d'avoir l'heure juste. Les différences apportent un défi; le Conseil a déjà établi un réseau avec les citoyens du Cap-Blanc. Farrah affirme que les points de vue et les besoins spécifiques apportent de l'eau au moulin. Les administrateurs se sont penchés sur l'idée de tenir les assemblées dans les autres secteurs. En sondant les citoyens présents, cette idée reçoit un appui unanime.

- Mme Micha Horswill, candidate de Transition Québec, demande si le sondage a permis de voir dans les résultats présentés, des différences sectorielles. Jocelyn rappelle que les résultats ont été uniformes et indépendants du sexe, de l'âge et du revenu. Il souligne que l'insatisfaction était plus marquée dans le secteur Vieux-Québec/Cap-Blanc.

- Charles Doyon rappelle l'enjeu de circulation et de sécurité sur Dalhousie, causé en grande partie, selon lui, par l'aménagement de la piste cyclable. Les embouteillages sont quotidiens. Il aimerait que le tracé de la piste cyclable soit repensé.

- Mme Vicky Lépine de Leadership Québec, souligne le travail réalisé par le Conseil de quartier. Elle se questionne sur la moyenne globale de 6,2/10. En études de marché, cette note est jugée insatisfaisante. Pourquoi M. Jacques a-t-il présenté ce résultat comme mitigé ? Le Comité de Citoyens du Vieux-Québec et le Conseil de quartier établissent cette moyenne comme insatisfaisante mais ils ne peuvent pas déterminer comment se positionnent les répondants intermédiaires dans leur partialité où pourraient se dessiner des opinions positives teintées d'insatisfactions ou plusieurs insatisfactions doublées d'un attachement pour leur milieu de vie.

- M. Boivin suggère que des sujets ciblés soient à l'ordre du jour des assemblées tenues dans les secteurs; plus de gens y assisteront si les points de discussion les touchent davantage.

Il a déjà proposé, sans succès, d'engager des policiers techniciens pour faire la circulation ou émettre des constats d'infractions.

Afin d'attirer des familles, une demande d'une école primaire supplémentaire ou de plus de garderies serait-elle souhaitable ?

Le quartier désire avoir une diversité : générations, familles, couples, personnes seules. Le Conseil a posé plusieurs gestes afin de soutenir *l'École des Ursulines* qui est une institution patrimoniale fréquentée par plusieurs enfants du quartier. Le Conseil, avec l'appui du Comité de Parents de l'École, a travaillé sur les entrées et sorties des élèves afin de diminuer la congestion sur la rue St-Louis et a créé de nouveaux débarcadères. Les enfants du quartier vont aussi à *l'École St-Jean-Baptiste* et bénéficient d'un transport. Le *Collège François-de-Laval* est accessible en transport en commun, à pied ou à vélo. Les offres en garderie sont nombreuses et trouver une place comme résident du quartier est facile. Les familles aimeraient l'ajout de services pour les jeunes comme une « Maison des jeunes », des parcours pour les adolescents, des parcs avec des modules de jeux.

Les visiteurs veulent un endroit habité. Est-ce que les besoins des résidents sont en opposition avec les besoins des commerçants ? C'est une question à approfondir, liée aux trois priorités soulevées par le sondage. Le Conseil travaille en collaboration avec les *SDC Vieux Québec et Vieux Port et le Port de Québec* pour trouver une convergence. Une rencontre avec la *SDC Colline parlementaire* est prévue.

-Sylvie Lauzon, résidente du Vieux-Port et guide touristique, tient à rappeler que la fermeture du marché du Vieux-Port était une décision politique et souhaite le retour d'un marché fermier.

L'offre de mobilité autour du Vieux-Port est déficiente en raison des retards du transport en commun, de la fréquence de circulation des autobus, ne laissant souvent que l'usage de la voiture comme seule alternative. L'aménagement de la piste cyclable a aussi entraîné le déplacement de l'arrêt de bus *Place des Canotiers* dans un lieu ouvert aux vents et aux conditions météorologiques. Les prochains arrêts alternatifs sont souvent trop éloignés. De gros blocs de ciment bloquent l'accès à la *Place des Canotiers*. (Selon le président, cela n'est pas très esthétique dans un site patrimonial). Certains de ces blocs pourraient être remplacés par un abribus. À qui s'adresser?

Le RTC est responsable.

On suggère l'emploi de feux prioritaires pour les bus leur permettant de respecter leur horaire.

Jocelyn partage qu'une consultation du *RTC* est prévue prochainement concernant la circulation dans le Vieux-Québec.

- Des citoyens partagent l'idée de fermer le quartier à la circulation automobile en installant des bollards automatisés permettant aux services d'urgence et aux résidents seulement d'y accéder comme cela se fait dans des villes européennes comme La Rochelle, en France.

On constate aussi que l'expérience de l'apaisement de la circulation, projet des trois derniers étés de la Ville, est concluante. Tout n'est pas parfait mais la qualité de vie en est améliorée. Le Conseil de quartier appuie ce type de projet.

- M. Jean-François Barré, restaurateur, remercie le Conseil pour son initiative. Il emploie 80 personnes dont 23 résident dans le quartier; cette pratique est d'ailleurs encouragée au sein de son entreprise de restauration. Certains de ses employés quittent plus tard et ne se sentent plus en sécurité lorsqu'ils circulent sur la rue St-Jean en raison de la présence de nombreux itinérants.

Il souligne aussi que la pollution sonore est souvent générée par les chantiers de construction qui ne respectent pas les normes en commençant trop tôt ou en prolongeant les heures de travaux.

Nadia Leclerc rappelle que deux membres du Conseil siègent sur un comité mixte sur la cohabitation sociale et que ce comité est bien au fait de la problématique. Il y aura une nouvelle ressource d'aide aux itinérants sur la côte du Palais ; la clientèle sera peut-être plus présente. Le danger réel n'est pas grand mais on reconnaît le sentiment d'insécurité. Plusieurs collaborateurs dont la Ville, la *SPVQ* et *Parcs Canada* siègent à ce comité. C'est un enjeu complexe et il manque des ressources : la haute-ville dispose de deux ou trois travailleurs de rue, pour un secteur très étendu, intervenants qui ne travaillent pas après minuit.

- En déposant une requête au 311, on obtient des réponses rapides et efficaces; un administrateur témoigne de son expérience positive à ce sujet.

- Michel Masse remercie le Conseil pour la présentation ; ce sondage fait suite au dépôt de plusieurs rapports; il vient chapeauter et confirmer les enjeux perçus. C'est un outil utile en période électorale et le *Comité de Citoyens* du Vieux-Québec rencontre tous les candidats pour leur faire part des préoccupations citoyennes et leur permettre de partager leur vision. Un rapport qui résume l'essentiel de ces rencontres sera publié sur les réseaux sociaux et pourra éclairer les électeurs.

6.0 Période d'information de la conseillère municipale Mélissa Coulombe-Leduc

- Hébergement touristique : tout le zonage a été retiré du Vieux-Québec, les hôtels existants gardent leur droit acquis. L'hébergement locatif est permis 90 jours par année pour une résidence principale ; il doit y avoir obtention d'un permis qui coûte 250\$. La Ville devra-t-elle resserrer les mailles pour éliminer l'hébergement commercial? À suivre, le dossier suit son cours.
- La piste cyclable Dalhousie a été déplacée en 2018-2019 par souci de sécurité dans la section des débarcadères du *Port de Québec*. Un accident est survenu en 2022, à la hauteur de la rue de la Barricade. Le rapport du coroner a exigé des mesures supplémentaires pour sécuriser la rue Dalhousie. C'est la piste la plus empruntée quotidiennement sur le territoire de la Ville. Un comité Adhoc a été formé et le scénario retenu était le moins pire dans les circonstances. La Ville est consciente des inconvénients des changements imposés par le tracé; dans le meilleur des mondes, il faudrait une refonte complète de la piste cyclable.
- Arrêt de bus de la *Place des Canotiers* : la conseillère en prend bonne note.
- Invitation à déclarer les infractions aux normes de bruit au 311: les heures permises sont de 7h-21h, du lundi au samedi et de 10h-21h, le dimanche.

- À la suite de l'achat de *l'École Saint-Louis-de-Gonzague* et du *Foyer Nazareth*, la Ville, en attendant les projets d'occupation, hébergera dans ce dernier le *Services des Loisirs* et l'équipe des *Jeux du Canada*. Une zone de débarcadère de jour a été ajoutée devant *l'École Saint-Louis-de-Gonzague*.
- La Ville finalise l'achat du pavillon Collin, un édifice excédentaire de l'Hôtel-Dieu, avenue Charlevoix, pour le transformer en offre résidentielle.
- Le chantier archéologique qui s'est tenu rue Buade, en raison des travaux souterrains d'Hydro-Québec, a amené une réflexion pour favoriser une meilleure fluidité de circulation en prévision des travaux de la Ville en 2026 et 2027. Cinquante mille (50 000) déplacements quotidiens en automobile ont lieu sur ce tronçon. On veut profiter de l'occasion pour faire différemment, en amenant des acteurs des divers secteurs, (dont des représentants des citoyens), à penser « hors de la boîte ».
- À la suite de la consultation publique du 8 septembre et du dépôt de la résolution du Conseil de quartier quant à l'implantation d'une aire de restauration et l'établissement d'une épicerie, il n'y a pas eu de décision finale; le Conseil d'établissement réfléchit encore pour bien ficeler ce projet.
- Pour pallier la pollution visuelle, un projet pilote de gestion des déchets verra l'installation, le 16 octobre, de six conteneurs, à l'ouest du quartier Petit Champlain. Les commerçants se sont montrés enthousiastes et prêts à participer.
- Les constats établis par le *Sondage sur la qualité de vie* démontrent qu'il reste du travail à faire. La conseillère rappelle que les vingt participants à la *Table de concertation du Vieux-Québec* échangent sur tous les enjeux qui touchent le quartier. Cette dernière a publié en septembre un rapport sur la qualité de vie qui peut être consulté [ici](#).

7.0 Période de questions et commentaires de citoyens

1. La conseillère confirme à M. Boivin que les deux bâtiments, *Foyer Nazareth et l'École Saint-Louis-de-Gonzague*, seront conservés.

M. Boivin se demande si un projet de remontée mécanique sous l'autoroute Dufferin-Montmorency répondrait à un besoin des citoyens du quartier. Le président affirme que oui; la tarification élevée du funiculaire actuel et son horaire plutôt boiteux ne le rendent pas attrayant et utile. Des discussions ont lieu aussi pour prévoir une navette afin de permettre aux usagers de la Gare du Palais ou les croisiéristes de monter en haute-ville.

2- Les activités entourant les *Francofolies et Macadam* ont débordé cet été : l'amplification sonore était trop élevée et les heures des spectacles ont dépassé les heures convenues.

La citoyenne signale aussi les enjeux de sécurité à la sortie de la station-service vers Dalhousie. M. Gilbert réitère que des requêtes ont été déposées. Il sait que la circulation de camions lourds pose aussi problème et craint l'apport de situations dangereuses et problématiques qui pourraient être occasionnées par des chauffeurs non-qualifiés. Il circule environ 250 camions par jour dans le secteur du Vieux-Québec, situation qui ne se produit pas dans d'autres villes classées au Patrimoine mondial de l'Unesco.

4- Les seuils de ralentissement prévus sont en cours d'installation et ils seront permanents. On en posera notamment sur la rue Ste-Geneviève dans les prochaines semaines. La conseillère rappelle la marche à suivre pour signaler un besoin en ce sens :

- Requête au 311 pour documenter le problème; mobiliser les voisins afin de signaler l'importance de l'enjeu.
- Installations de radars pour mesurer la vitesse.

Si des autobus circulent sur la voie visée, l'installation de seuils de ralentissement prendra plus de temps.

5—La navette haute-ville et basse-ville, nouveau trajet **circulant de la place D'Youville à la gare du Palais** était difficile à emprunter, son horaire n'étant pas affiché sur *Nomade* ou sur le site du *RTC*. L'autobus devait circuler aux quinze minutes, mais les arrêts ou les moments pour le prendre restaient imprécis et vagues. La conseillère n'a pas eu de retour sur l'efficacité des trajets 400 et 402 jusqu' à maintenant.

9.0 Discussion sur les coups de cœur et les constats de la saison estivale

Reporté en novembre

10.0 Dossiers du conseil de quartier n/a

11.0 Trésorerie

• Budget, état des revenus et dépenses ;

Solde total au compte en date du 30 septembre: 5966,68\$

- 395,94 \$ pour le projet Vision
- 521,89\$ pour le fonctionnement du Conseil
- 5048,85 \$ pour la consultation citoyenne

Entrées et sorties d'argent, septembre 2025 :

- Frais fixes d'utilisation (2,95 \$)

RÉSOLUTION CA-25-10-14-01 : Paiement secrétariat.

Approuver le paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la présente assemblée au montant de 125\$ à Mme Hélène Dion.

PROPOSÉE PAR Nadia Leclerc **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Guillaume Laurin

M. Michel Masse affirme que les frais liés au sondage seront partagés avec le *Comité de Citoyens du Vieux-Québec*.

12.0 Fonctionnement du conseil d'administration n/a

13.0 Correspondance et représentations

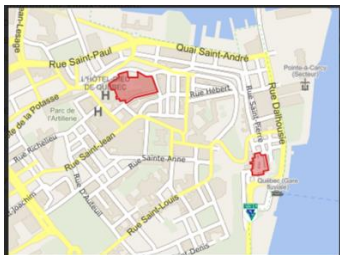
Réponse de la Ville : RÉSOLUTION CA-25-09-23-02 : Affichage électoral

Administrateurs du conseil de quartier du Vieux-Québec,

Comme le suggérait votre résolution, le directeur des élections a rappelé aux candidats et aux partis politiques les consignes relativement à l'affichage électoral avant le début de la campagne électorale (pièce jointe : initial 2025-09-16 Directive). Il a cependant dû apporter un correctif le 26 septembre 2025 quant à l'interprétation d'un *site patrimonial classé* en vertu de la [loi sur les élections et les référendums dans les municipalités](#). (pièce jointe : Correctif 2025-09-26 Directive)

Ainsi, la loi ne concerne pas l'ensemble du Vieux-Québec tel que compris par la résolution du conseil de quartier, mais bien les **immeubles patrimoniaux classés** et les **sites patrimoniaux classés** par le ministre de la Culture et des Communications. Ainsi, la majorité de l'espace public est disponible pour l'affichage électoral.

Sites patrimoniaux classés par le ministre de la Culture et des Communications (périmètres) :



« Le jeudi 9 octobre 2025, soit lors de la rencontre qui sera tenue par le président d'élection pour les candidats, des cartes illustrant les périmètres où il est interdit d'installer ou de maintenir des affiches électorales, seront acheminées aux candidats ou aux mandataires.

2. En cas de divergence entre les distances ici identifiés et les périmètres identifiés sur les cartes remises, les périmètres identifiés sur les cartes auront préséance.

3. Il est interdit de placer en tout temps des affiches électorales sur un immeuble patrimonial classé ou dans un site patrimonial classé au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) ni dans un site déclaré site patrimonial national en vertu de cette loi. Vous pouvez consulter les sites patrimoniaux classés au www.donneesquebec.ca, sous la section Sites

patrimoniaux classés par le ministre de la Culture et des Communications - Sites patrimoniaux classés par le ministre de la Culture et des Communications (périmètres) - Données Québec.

4. Le parti ou le candidat doit enlever l'affiche ou les affiches qui le concernent situées à l'intérieur des périmètres et visées par la présente directive et ce, au plus tard le 25 octobre 2025, pour l'affichage à proximité des lieux de vote par anticipation; et, au plus tard le 1er novembre 2025, pour l'affichage à proximité des lieux de vote le jour du scrutin.

5. Le présent document sera annexé au procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2025 tenue par le président d'élection pour les candidats ou leurs représentants concernant le déroulement du vote et ce, pour valoir entente sur la question de l'affichage politique à proximité des lieux de vote. »

14.0 Divers

15.0 Levée de l'assemblée à 21h21.